



CEDEAO - AES
IMPLICATIONS DU RETRAIT

FILIÈRE POISSON
BOOSTER LA PRODUCTION

LIGUE 1
L'AS REAL VACILLE



PRÊCHES POLÉMIQUES

UN DANGER POUR LA COHÉSION NATIONALE

Amplifiés par les réseaux sociaux et le manque de supervision des médersas, les prêches polémiques contribuent à la radicalisation au Mali, fragilisant la paix sociale.

GRATUIT
Ne peut être vendu

CANAL+



**QUI SERA L'EPOUSE ET LA BELLE-FILLE IDEALE ?
RDV LE SAMEDI A 20H30 SUR CANAL+**

POP

N°509 du 16 au 22 janvier 2025

ÉDITO

14 janvier : Confusion sur fond de symbolisme

Ce 14 janvier 2025, censé être un jour de célébration et de mémoire, a donné lieu à une situation pour le moins chaotique. Instituée en souvenir de la mobilisation populaire du 14 janvier 2022 contre les sanctions de la CEDEAO et de l'UEMOA, cette journée devait symboliser la souveraineté retrouvée du Mali. Pourtant, en lieu et place d'un hommage ordonné, c'est une grande confusion qui a régné dans plusieurs secteurs. En cause, un malentendu persistant sur le caractère chômé de cette journée. Le communiqué N°044, émis antérieurement et qui a largement circulé sur la toile, précise que cette date est « fériée, chômée et payée ». Néanmoins, le fait que les 14 janvier 2023 et 2024 soient tombés un week-end avait empêché toute polémique. En 2025, la donne a changé, le jour étant un mardi, et de nombreux citoyens et institutions se sont interrogés. Le flou autour du statut de cette journée a entraîné des décisions contradictoires. En effet, certaines écoles ont libéré leurs élèves, des banques ont fermé, tandis que certains services publics n'ont pas fonctionné ou au ralenti. Le comble réside dans la réaction tardive des autorités. Ce n'est qu'en fin de journée qu'un communiqué officiel du ministère du Travail a clarifié la situation, indiquant que cette journée n'était finalement pas chômée. Trop tard pour éviter la pagaille. Cette absence d'anticipation a semé la confusion et provoqué des désagréments évitables. Pourtant, une gouvernance efficace repose sur une communication proactive. Il aurait suffi d'un rappel en amont ou d'une clarification anticipée pour éviter une telle situation. Cette expérience doit inciter les autorités à revoir leur approche. Gérer une situation après coup, c'est prendre le risque d'altérer la confiance des citoyens. Alors qu'anticiper, c'est garantir l'ordre et la cohérence, surtout lorsque l'enjeu et la portée peuvent aussi être symboliques. On ne le dira jamais assez, mais prévenir vaut mieux que guérir.

MASSIRÉ DIOP

LE CHIFFRE

932,6 milliards

de francs CFA : C'est le montant des investissements de la BOAD orientés vers le développement durable en 2024.

ILS ONT DIT...

- « Lors de la 66ème session tenue à Abuja, au Nigéria, le 15 décembre 2024, la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de la CEDEAO a pris acte que, conformément aux dispositions de l'article 91 du Traité révisé, la République du Mali cesse d'être membre de la Communauté à compter du 29 janvier 2025 ». **Omar Alieu Touray, Président de la Commission de la CEDAO**, le 13 janvier 2025.
- « Les journalistes ne doivent jamais être menacés de poursuites judiciaires pour l'exercice de leur droit d'informer. Mais la dépénalisation pour nous n'a jamais signifié et ne signifiera jamais l'irresponsabilité », **Maitre Mountaga Tall, président du CNID Faso Yiriwaton** le 15 janvier 2025.

RENDEZ-VOUS

19 janvier 2025 :
Festival Donso N'goni, Bamako

25 - 26 janvier 2025 :
Festival Fari Foni Waati, Bamako

18 - 23 février 2025 :
Endogènes du Mandé, Badougou Djoliba

17 janvier - 28 février 2025 :
Exposition « Le murmure des formes », IFM - Bamako

UN JOUR, UNE DATE

17 janvier 1959 : Adoption de la Constitution de la Fédération du Mali.



Le court métrage « Loading » du Tunisien **Anis Lassoued** a remporté le Prix du Jury lors de la 14^{ème} édition du Festival du film africain de Louxor, en Égypte, du 9 au 14 janvier 2025.



Alain Christophe Traoré, alias « Alino Faso », soupçonné d'entretenir des liens étroits avec des groupes d'influenceurs proches du président burkinabé, a été interpellé à Abidjan le 15 janvier 2025.

LA PHOTO DE LA SEMAINE



Le bilan des **incendies de Los Angeles** a été établi à 25 morts ce 14 janvier. Environ 88 000 habitants du Comté de Los Angeles sont soumis à un ordre d'évacuation et plus de 84 000 sont sous le coup d'un avis d'évacuation.

PRÊCHES POLÉMIQUES : QUAND LES MOTS ATTISENT LA DISCORDE ET MENACENT LA PAIX SOCIALE

Depuis plusieurs années, le Mali, pays historiquement connu pour sa tolérance interreligieuse, est confronté à une recrudescence des prêches polémiques. Ces derniers, souvent amplifiés par les réseaux sociaux, exacerbent les tensions et fragilisent la cohésion sociale.

MASSIRÉ DIOP

Des figures influentes telles que Mahi Ouatara, Abdoulaye Koïta ou le Révérend Michel Samaké ont récemment été convoquées par les juridictions, accusées d'incitation à la haine ou d'avoir tenu des propos offensants envers certaines confessions. Ces affaires reflètent les défis auxquels fait face le pays pour préserver l'harmonie entre ses différentes communautés religieuses. Selon un document du Département d'État des États-Unis publié en 2021, avec une population de plus de 22 millions d'habitants composée à 95% de Musulmans, majoritairement sunnites de rite malékite, et à moins de 5% de Chrétiens (deux tiers catholiques, un tiers protestants), le Mali a toujours misé sur le dialogue interreligieux pour maintenir son unité. Cependant, les récentes dynamiques sociales et politiques, combinées à une utilisation intense des technologies numériques, amplifient les fractures et exacerbent les tensions. Pourtant, le pays dispose d'un cadre légal robuste pour assurer la coexistence des confessions. La Constitution de 2023 consacre la laïcité de l'État tout en respectant les croyances religieuses. L'article 32 précise que la laïcité « ne s'oppose pas à la religion et aux croyances », mais vise à promouvoir le vivre-ensemble. En parallèle, l'article 1er interdit toute discrimination religieuse, tandis que l'article 14 garantit la liberté de pensée, de conscience et de culte. Le Code pénal renforce ces principes à travers des dis-

positions spécifiques. L'article 242-1 punit tout propos ou acte portant atteinte à la liberté de conscience ou incitant à une discrimination religieuse d'un emprisonnement de sept ans et d'une interdiction de séjour de dix ans. L'article 255-1, quant à lui, condamne l'apologie du terrorisme, particulièrement lorsqu'elle attise les tensions interconfessionnelles.

Des références internationales pour renforcer la tolérance Le Mali est également signataire de plusieurs conventions internationales protégeant la liberté religieuse. Parmi celles-ci figurent entre autres la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948), qui consacre la liberté de pensée, de conscience et de religion (article 18), le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966), qui réaffirme ce droit en insistant sur la liberté de manifester sa religion individuellement ou collectivement, la Déclaration sur l'élimination de toutes les formes d'intolérance et de discrimination fondées sur la religion (1981) et la Convention relative aux droits de l'enfant (1989), dont l'article 14 garantit aux enfants la liberté religieuse tout en respectant le rôle des parents.

Des prêches polémiques amplifiés par les réseaux sociaux fragilisent la cohésion sociale et attisent les tensions interconfessionnelles.

Ces instruments renforcent les engagements du Mali en faveur d'un climat de tolérance et d'égalité entre toutes les confessions.



De plus en plus de prêches dans les mosquées et les églises créent la polémique.

Les médersas : un pilier éducatif sous pression Les médersas, ou écoles coraniques, jouent un rôle central dans l'éducation religieuse au Mali. Elles représentent environ 16% des établissements scolaires, avec plus de 3 000 écoles accueillant environ 400 000 élèves. Ces institutions, bien qu'essentielles pour la transmission des valeurs islamiques, font face à des défis importants. Dans

des Affaires religieuses a lancé des initiatives visant à mieux encadrer ces écoles. Des formations pour les maîtres coraniques axées sur la tolérance et la coexistence pacifique ont été mises en place. De plus, des modules éducatifs sur la paix et le respect des diversités ont été introduits dans certains programmes scolaires. Ces efforts cherchent à renforcer le rôle positif des médersas dans la société.

Les conséquences de la radicalisation sur les communautés Entre 2021 et 2024, les activités des groupes armés dans les régions du nord et du centre ont eu des consé-

quences dramatiques sur l'éducation. Selon le rapport du Cluster Éducation Mali publié fin 2024, l'insécurité persistante a entraîné la fermeture de 1 792 écoles, affectant environ 537 600 élèves et 10 752 enseignants. Cette crise éducative est alimentée par des discours religieux polémiques qui, en déshumanisant ou en diabolisant « l'autre », justifient le recours à la vio-

Des exemples régionaux pour inspirer le Mali Certains pays africains offrent des modèles réussis pour encadrer les discours religieux. Au Maroc, le Haut Conseil des Oulémas supervise les prêches et

terrorisme et des tensions intercommunautaires. Cette situation illustre les défis auxquels le pays est confronté pour garantir la coexistence pacifique entre les différentes communautés religieuses. Des lieux de culte chrétiens, bien que minoritaires, ont également été pris pour cible. De plus, plusieurs attaques et enlèvements de religieux, Musulmans et Chrétiens, ont été signalés, alimentant un climat de peur et de méfiance entre les communautés. Ces tensions soulignent l'impact direct des discours polarisants sur la cohésion sociale.

Discours de haine en ligne : une menace amplifiée par le numérique

Avec 7,82 millions d'internautes en 2024, soit un taux de pénétration de 33,1%, et 2,15 millions d'utilisateurs de réseaux sociaux, selon DaraReportal, le Mali fait face à une utilisation grandissante des technologies numériques. Cependant, ces plateformes deviennent également des espaces privilégiés pour la diffusion de discours clivants et haineux. Les algorithmes des réseaux sociaux favorisent souvent les contenus polémiques, créant des « chambres d'écho » qui renforcent les croyances extrémistes.

Par ailleurs, le Pôle national de lutte contre la cybercriminalité s'efforce de réguler ces discours en ligne, mais il manque de moyens techniques et financiers. De plus, des campagnes de sensibilisation, souvent menées par des ONG locales, visent à éduquer les utilisateurs sur les dangers des contenus extrémistes et à promouvoir un usage responsable des plateformes numériques.

Certains prêches contribuent à la montée des tensions. Que fait la CNDH pour favoriser un climat de tolérance ?

Nous avons mené plusieurs campagnes de sensibilisation auprès des leaders religieux. Nous rappelons également que les droits de l'Homme ne sont pas étrangers à nos traditions. La Charte de Kurukanfuga, par exemple, montre que nos ancêtres avaient déjà posé des bases solides de respect et de coexistence pacifique. Nous insistons sur le fait que la promotion des droits de l'Homme est une condition essentielle pour garantir la stabilité et la paix sociale dans notre pays.

3 QUESTIONS À



AGUIBOU BOUARÉ
Président de la CNDH

1 Les réseaux sociaux sont devenus un outil de propagation des discours polémiques et polarisants au Mali. Comment la CNDH évalue-t-elle ce phénomène ?

La manipulation des réseaux sociaux, notamment par les trolls et les spéculations malveillantes, est un défi majeur. Ces contenus, souvent suivis et pris au sérieux par les autorités, créent la confusion et nuisent à la promotion des droits de l'Homme. Ils amplifient les tensions entre les communautés et fragilisent la cohésion sociale.

2 Bien qu'il existe un cadre légal solide, les discours polarisants persistent. Comment appliquer ce cadre dans le contexte actuel ?

La Constitution consacre un chapitre entier aux droits de l'Homme et le Code pénal prévoit des sanctions contre les discours incitant à la haine et à la discrimination. Nous continuons de plaider auprès des autorités pour un respect rigoureux de ces textes et pour un renforcement des moyens afin que la loi soit appliquée de manière effective.

3 Certains prêches contribuent à la montée des tensions. Que fait la CNDH pour favoriser un climat de tolérance ?

Nous avons mené plusieurs campagnes de sensibilisation auprès des leaders religieux. Nous rappelons également que les droits de l'Homme ne sont pas étrangers à nos traditions. La Charte de Kurukanfuga, par exemple, montre que nos ancêtres avaient déjà posé des bases solides de respect et de coexistence pacifique. Nous insistons sur le fait que la promotion des droits de l'Homme est une condition essentielle pour garantir la stabilité et la paix sociale dans notre pays.

veille à ce qu'ils respectent les principes d'un Islam modéré. Depuis 2005, plus de 12 000 Imams y ont été formés pour diffuser des messages de tolérance. Le Sénégal, quant à lui, dispose du Conseil National des Imams et Oulémas, qui joue un rôle similaire en encourageant des sermons prônant la paix et la coexistence pacifique. À l'international, l'ambassade des États-Unis au Mali soutient des initiatives de dialogue interreligieux et des formations en médiation ayant bénéficié à plus de 500 participants en 2021 pour renforcer la cohésion sociale et contrer l'extrémisme violent. Ces exemples montrent qu'un encadrement institutionnel rigoureux peut

prévenir la radicalisation et renforcer la cohésion sociale.

Les initiatives nationales pour promouvoir la paix

Pour contrer les discours haineux et prévenir l'extrémisme, le gouvernement a mis en place plusieurs initiatives. Le Plan d'action national pour la prévention de l'extrémisme violent (2021 - 2025) constitue une réponse stratégique aux causes profondes de la radicalisation. Ce plan s'appuie sur l'éducation, le dialogue interreligieux et le renforcement des institutions locales. Malgré l'énorme travail abattu, cette initiative fait face à plusieurs limites objectives. Le Plan d'action national pour la prévention de l'extrémisme

violent au Mali présente plusieurs failles, notamment une coordination insuffisante entre les acteurs impliqués, des ressources financières et humaines limitées et un contexte sécuritaire instable marqué par des violences persistantes. De plus, bien que l'engagement communautaire soit essentiel, la mobilisation effective des populations locales reste un défi. Ces facteurs limitent l'efficacité et la portée du plan dans la lutte contre l'extrémisme violent. Parallèlement à cette initiative, le Projet Alternatif Redevable pour Lutter contre l'Extrémisme Radical (PARLER), lancé en 2022, forme les leaders religieux à diffuser des prêches modérés. De plus, le Cadre

de concertation interreligieux, actif depuis 2021, organise des forums pour désamorcer les tensions et encourager la compréhension mutuelle entre les confessions.

Le Mali dispose d'un cadre juridique solide et de nombreuses initiatives pour faire face aux défis posés par les discours religieux polémiques. Cependant, leur mise en œuvre nécessite une meilleure coordination entre l'État, les institutions religieuses et la société civile. En s'inspirant de modèles régionaux et en mobilisant tous les acteurs, le pays peut renforcer sa résilience et préserver son identité de nation tolérante et inclusive. ■

DISCOURS RELIGIEUX : MENACES SUR LA COHÉSION SOCIALE ET RÉPONSES INSTITUTIONNELLES

Au Mali, la montée des prêches polémiques fragilise la cohésion sociale. Face à ce défi, un cadre juridique solide et des initiatives nationales tentent de promouvoir la tolérance et la coexistence entre les communautés.

1 Données sur la population religieuse



95% Musulmans

-5% Chrétiens
($\frac{2}{3}$ catholiques, $\frac{1}{3}$ protestants)

Source : Département d'Etat des États-Unis

2 Propagation des prêches polémiques via le numérique



7,82 millions d'internautes

33,1% de taux de pénétration d'Internet

2,15 millions d'utilisateurs de réseaux sociaux

3 Impact de l'insécurité sur l'éducation



1 792 écoles fermées

537 000 enfants privés d'éducation

10 752 enseignants affectés

Source : Rédaction

Écoles coraniques (Médersas)



16% des établissements scolaires

3 000 établissements

400 000 élèves

5 Mesures juridiques (Code Pénal)



Article 242-1 :

7 ans de prison et 10 ans d'interdiction de séjour pour incitation à la haine religieuse

Article 255-1 :

Répression de l'apologie du terrorisme

6 Exemples internationaux d'encadrement des prêches



Maroc : Formation de 12 000 Imams depuis 2005.

Sénégal : Conseil National des Imams et Oulémas pour superviser les prêches.

États-Unis : Soutien à des initiatives de dialogue interreligieux ayant formé 500 participants en médiation en 2021.




**Du nouveau chez Sahel Infusion
CAFÉ GINGEMBRE made in Mali**



Saveurs du Sahel
Café & Gingembre



SAHEL INFUSION







RETRAIT DES PAYS DE L'AES DE LA CEDEAO : QUELLES IMPLICATIONS POUR LA SOUS-RÉGION ?

annoncé en janvier 2024, le retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la CEDEAO sera effectif à partir du 29 janvier prochain. À quelques jours de l'entrée en vigueur de ce retrait des trois pays, réunis au sein de la Confédération de l'Alliance des États du Sahel (AES), faisons un tour d'horizon des conséquences potentielles pour la sous-région ouest-africaine.

MOHAMED KENOUI

Pour les dirigeants des pays de l'AES, il n'y a pas de marche arrière possible. La décision de quitter la CEDEAO est irréversible. Même le délai de rétractation de six mois décidé par les chefs d'État et de gouvernement de la communauté sous-régionale à l'issue du sommet du 15 décembre 2024 a été rejeté par les trois pays. Le divorce inévitable entre les deux blocs pourrait avoir des conséquences sur plusieurs plans dans la sous-région.

Libre circulation remise en cause ? Dès l'annonce du retrait des trois pays de l'AES de la CEDEAO, plusieurs observateurs ont alerté sur les risques d'une désintégration de la sous-région, pouvant affecter la libre circulation des personnes et des biens. Alors que la CEDEAO n'excluait pas l'imposition de visas pour l'entrée dans son espace aux ressortissants des pays de l'AES, les dirigeants de la Confédération sahélienne ont quant à eux décidé en décembre dernier de permettre l'entrée dans l'espace AES sans visas pour les ressortissants des États



Le retrait des pays de l'AES de la CEDEAO sera effectif à partir du 29 janvier 2025.

souveraine.

des opportunités de réforme et de développement endogène », soutient l'universitaire.

Projets communautaires impactés Le divorce entre la CEDEAO et l'AES entraînera également l'arrêt de tous les projets et programmes mis en œuvre par la CEDEAO dans ces trois pays, dont la valeur est estimée à plus de 500 millions de dollars américains. Au moment où certains États de la sous-région font face à des crises énergétiques, cette séparation affectera particulièrement la mise en place du marché régional de l'électricité, l'un des projets phares de la CEDEAO. Le projet « Dorsale Nord », qui vise à établir une ligne d'interconnexion de 330 kW pour alimenter le Niger, le Burkina Faso, le Bénin et le Togo à partir du Nigeria, pourrait être mis à mal.

La sortie des pays de l'AES porterait un coup dur à la coopération en matière de sécurité dans la sous-région.

membres de la CEDEAO. Par principe de réciprocité, les dirigeants de la CEDEAO pourraient s'aligner sur cette décision. Cependant, selon certaines sources proches de l'institution sous-régionale, la question divise au sein de la communauté. En l'absence de consensus entre les chefs d'État, chaque pays pourrait trancher la question de façon

positif sur l'économie sous-régionale, entraînant une redéfinition des relations économiques en Afrique de l'Ouest, ce qui nécessitera des ajustements significatifs tant au niveau national que régional, voire extra régional. « Au regard du caractère extraverti des économies des pays membres de la CEDEAO, ce retrait pourrait offrir

EN BREF

VIE DE LA NATION : ME MOUNTAGA TALL PRÉSENTE SES VOEUX

Le Président du CNID-Faso Yiriwa Ton s'est exprimé dans le cadre de sa traditionnelle cérémonie de présentation de vœux à la presse, tenue le 15 janvier 2025. Sur la question de l'insécurité, Me Mountaga Tall prône le dialogue avec certains groupes armés terroristes et l'adoption d'une démarche intégrée, allant au-delà de la simple dimension militaire. « La voie du dialogue avec certaines parties prenantes à ce conflit, en vue de leur reddition, me semble être une approche à considérer et à analyser », a-t-il indiqué.

Sur le plan politique, l'ancien candidat à la présidentielle de 2018 appelle à l'organisation des élections dans les prochains mois. Pour lui, nul ne peut raisonnablement soutenir l'impossibilité de tenir les consultations électoralles pour des raisons sécuritaires, après la tenue de la consultation référendaire dans des « conditions sécuritaires plus précaires » qu'aujourd'hui. Me Tall a par ailleurs salué la libération récente des leaders politiques de la Coalition du 31 mars 2024 et a appelé à celle de tous les autres détenus. ■

tiatives conjointes de sécurité. Par ailleurs, les échanges de renseignements et les opérations militaires transfrontalières entre les États du Sahel et ceux du Golfe de Guinée sont globalement limités et la coopération dans le cadre de la Force multinationale mixte (FMM) et de l'Initiative d'Accra est aujourd'hui à son plus bas niveau.

« Le retrait des trois pays du Sahel de la CEDEAO risque de peser encore un peu plus sur ces timides efforts de coopération en matière de sécurité », prévient le rapport de l'ICG. ■



DR. BAKARY TRAORÉ

« Il s'agit de raviver le sentiment patriotique et d'appartenance des Maliens à un État désormais souverain »

La 3^e édition de la Journée nationale de la souveraineté retrouvée a été célébrée le 14 janvier 2025 sur l'ensemble du territoire national. Dans cet entretien, Dr. Bakary Traoré, expert à la Mission d'appui à la Refondation de l'État (MARE), aborde le bien-fondé de l'instauration de cette journée et son impact sur la refondation.

PROPOS RECUEILLIS PAR MOHAMED KENOUI

Quels sont les objectifs de l'instauration de la Journée nationale de la souveraineté retrouvée ?

Cette journée a été instituée par le Président de la Transition en souvenir de la grande mobilisation qui a eu lieu le 14 janvier 2022, quand le peuple malien s'est mobilisé pour dire non aux sanctions illégales, illégitimes et inhumaines de la CEDEAO et de l'UEMOA. C'est pour rappeler que nous venons de loin et inviter le peuple à la résilience. Il s'agit aussi de raviver le sentiment

patriotique et d'appartenance des Maliens à un État désormais souverain, non soumis aux diktats des grandes puissances ou d'autres États qui veulent imposer leur volonté au Mali.

Quel bilan peut-on tirer des deux premières éditions ?

Cela a eu un impact positif sur les chantiers de refondation de l'État en cours. Entre autres, aujourd'hui, le Mali est doté de moyens militaires pour défendre le territoire national et protéger ses citoyens. Il y a également une refondation de notre diplomatie. Aujourd'hui, la voix du Mali est entendue au plan international. On peut noter aussi la refondation de notre système politico-institutionnel. Par ailleurs, désormais, les grandes politiques de l'État sont financées sur des ressources propres.

Le thème cette année porte sur « Culture, facteur de renforcement de l'unité nationale et de l'esprit patriotique ». Pourquoi ? Il faut rappeler que le Président de la Transition a décrété 2025 comme étant l'année de la Culture. Cela intervient également dans un contexte où, dans le cadre de la refondation de notre système de citoyenneté, le ministère de la Refondation de l'État a adopté le Programme national d'éducation aux valeurs. C'est un programme important, qui prend en compte les plus grandes dimensions de notre culture. Il s'agit de refonder notre citoyenneté en l'orientant vers nos valeurs endogènes positives.

Quel est le rôle de la Mission d'appui à la Refondation de l'État ?

La Mission d'appui à la Refondation de l'État est une structure rattachée au ministère de la Refondation de l'État. Son rôle est d'appuyer le département dans l'élaboration et la mise en œuvre des grands chantiers de la Refondation. Dans ce cadre, la Mission peut mener des études ou exécuter toute autre tâche que le ministre de la Refondation peut être amené à lui confier. ■



Transformer votre réseau local
en toute sérénité.



20 28 00 00

www.afribone.com



FILIÈRE POISSON : 7 MILLIARDS DE FRANCS CFA POUR BOOSTER LA PRODUCTION

Dans un contexte où la consommation nationale de poisson dépasse largement la production locale, des initiatives concrètes viennent renforcer la filière halieutique. L'une des plus récentes et prometteuses est la signature d'une convention majeure entre le Projet de restauration des terres dégradées (PRTD) et les acteurs de la filière pêche, d'un montant de 7 milliards de francs CFA.

FATOUMATA MAGUIRAGA

Cette convention, conclue lors de la 3ème édition des Journées du poisson, du 9 au 11 janvier 2025, vise à financer des alliances productives et à relever plusieurs défis structurels de ce secteur stratégique. Selon Cheick Oumar Diaouré Maïga, Président de l'Interprofession, cet accord constitue une « innovation » majeure, car il permettra de soutenir l'ensemble de la chaîne de valeur, de l'éclosion à la transformation, en passant par la commercialisation et la distribution, tout en assurant une meilleure qualité sanitaire du poisson destiné à la consommation. Avec une demande estimée à 300 000 tonnes par an contre une production nationale d'environ 130 000 tonnes, le déficit est important. Le sous-secteur, qui contribue à près de 4% du PIB, peine à se développer en raison de plusieurs contraintes : une faible valorisation de la production, des services d'encadrement insuffisants pour assurer le respect des normes et un manque d'organisation dans les zones de pêcheries secondaires. Pourtant, le potentiel halieutique du pays est considérable. Rien que dans la zone de l'Office du Niger, le potentiel pour l'aquaculture est estimé à 96 000 hectares. L'investissement dans la pisciculture pourrait



Remise d'un chèque de 7 milliards FCFA aux acteurs de la filière pêche le 9 janvier 2025.

donc être une réponse viable à ce déficit, à condition que les principaux freins soient levés.

Une accessibilité soutenue aux intrants, mais à quel coût ? L'accessibilité des intrants, notamment de l'aliment pour poissons, figure parmi les principaux défis à relever. Amadou Moctar Touré, responsable d'une usine d'aliments pour poissons lancée en février 2024, se félicite des progrès réalisés dans la disponibilité de cet intrant essentiel. À base de matières premières locales, comme le son de maïs et de riz, il reste toutefois coûteux, un frein pour de nombreux pisciculteurs. « Une baisse du coût des intrants pourrait entraîner une réduction du prix du poisson sur le marché », espère Cheick Oumar Diaouré Maïga.

Défis logistiques : une disparité des prix selon les zones La distribution est un maillon essentiel de la filière, notamment en raison de son caractère périssable. Sans des conditions de conservation adéquates, les prix varient fortement d'une zone à l'autre. « Entre Mopti et Bamako, les prix peuvent passer du simple au double », confirme Fatoumata Dia, productrice. À titre d'exemple, le silure fumé, vendu entre 1 500 et 2 000 francs CFA le kilo dans les zones de production, peut atteindre 4 000 à 4 500 francs dans la capitale. Cette convention constitue donc un modèle à reproduire pour d'autres sous-secteurs agricoles. Avec un suivi rigoureux et un appui intense aux pisciculteurs, il est possible de transformer le potentiel halieutique du pays en véritable moteur de croissance. ■

EN BREF

NIGERIA : INTÉGRATION DE L'ÉCONOMIE INFORMELLE ET ILLÉGALE DANS LE PIB

Le Nigeria, première économie d'Afrique de l'Ouest, prépare une révision significative de son Produit Intérieur Brut (PIB) en intégrant des activités jusqu'ici exclues, notamment informelles et illégales. Ce changement, annoncé par le Bureau national des statistiques (NBS), vise à mieux refléter la réalité économique du pays. Évalué à 253 milliards de dollars, le PIB du Nigeria pourrait connaître une hausse de 10 à 20%, renforçant sa position sur la scène internationale. L'économie informelle, qui représente environ 65% de l'emploi total et contribue de manière substantielle aux revenus des ménages, comprend des secteurs comme le petit commerce et les services non déclarés. En outre, certaines activités illégales, telles que la contrebande, la prostitution et le trafic de drogue, pourraient également être incluses dans cette nouvelle méthodologie. Si cette initiative suscite des espoirs de meilleure attractivité pour les investisseurs, elle soulève aussi des interrogations sur l'impact potentiel sur l'image économique du Nigeria et la gestion des activités illégales. Avec cette réforme, le Nigeria pourrait surpasser l'Afrique du Sud, dont le PIB est de 373 milliards de dollars, et devenir officiellement la première puissance économique du continent. ■

Transformation digitale 20 milliards pour accélérer le numérique

Les autorités maliennes envisagent de renforcer le réseau de télécommunications afin de faire du numérique un levier de développement. Un plan stratégique de renforcement du secteur, d'environ 20 milliards de francs CFA, est annoncé pour 2025. Sur le plan de la modernisation de l'administration, à travers

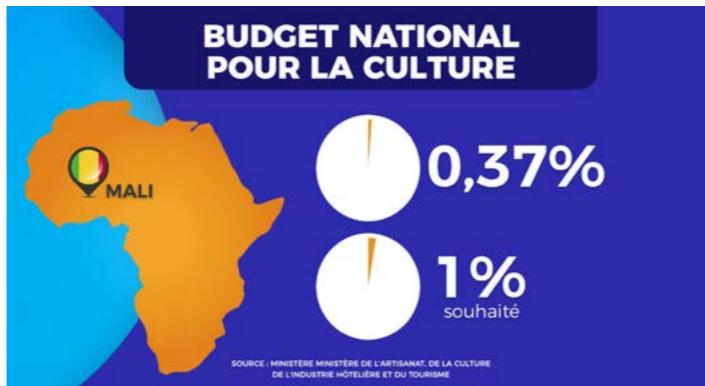
l'intégration des TIC, le Mali compte aujourd'hui plus de 500 structures interconnectées, notamment avec des applications collaboratives de visioconférence, de courrier électronique, d'e-conseil et d'e-cabinet, ainsi que plus de 300 km de fibre optique au niveau central et déconcentré. En 2025, il est prévu

d'étendre le réseau intranet de l'administration à 15 nouvelles régions, de déployer et de développer des applications métiers et de lancer une plateforme numérique d'alphanumerisation. Des investissements continus dans les infrastructures de télécommunications devraient non seulement améliorer la qualité et la cou-

verture, mais aussi stimuler la croissance, en facilitant l'accès à l'information et aux services numériques, précise le ministère en charge du numérique. Ces efforts visent à atteindre une couverture universelle et à favoriser l'inclusion numérique. Selon l'UIT, en 2024, 53% de la population était couverte par le réseau mobile 4G. ■

LA CULTURE : UN POTENTIEL À VALORISER

L'année 2025 a été dédiée à la culture par le Président de la Transition. Or ce secteur représente un potentiel important pour le développement du Mali, cependant encore trop peu financé pour permettre une valorisation suffisante.



Une connexion dédiée pour une performance dans vos activités.



20 28 00 00
www.afribone.com



MOT D'ORDRE DE GRÈVE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : LA PRIME DE LA DISCORDE

La Coordination des syndicats de l'Enseignement supérieur, constituée du Syndicat national de l'Enseignement supérieur (SNESUP) et du Syndicat des Enseignants-Chercheurs du Mali (SECMA), lance un mot d'ordre de grève à compter du 27 janvier 2025. La prime de recherche « accordée » en 2017 est à l'origine de ce mouvement.

FATOUMATA MAGUIRAGA



Le SNESUP et le SECMA seront en grève à partir du 27 janvier 2025.

Nous avons plusieurs doléances dans notre cahier des charges, mais c'est une seule qui nous intrigue », explique Bakary Berthé, Secrétaire général du SECMA. Selon un arrêté de 2017, les enseignants-chercheurs doivent bénéficier d'une prime de recherche. Cependant, ce texte n'a connu aucune application jusqu'au coup d'État de 2020. Depuis, le sujet est devenu presque tabou. Pour les syndicalistes, c'est une volonté de mettre aux oubliettes cet acquis. La difficulté avec ce point de revendication est que la prime en question n'a « ni contenu, ni modalités de paiement ».



La difficulté avec ce point de revendication est que la prime en question n'a ni contenu, ni modalités de paiement.

naires sociaux. Elle ne peut avoir un impact sur ce pacte, dont le rapport mentionne cette prime de recherche. Bien que des prises de contact aient déjà eu lieu et que des démarches soient en cours pour rapprocher les syndi-

cats des deux départements concernés, aucun compromis n'a encore été trouvé.

Divergences Quelques jours après le dépôt du préavis de grève, une tendance du CEN-SNESUP a dénoncé dans un communiqué, le 9 janvier, cette démarche, en invitant les acteurs de l'Enseignement supérieur à ne pas suivre le mot d'ordre. Cette divergence fait suite à un conflit interne au Syndicat national de l'Enseignement supérieur (SNESUP). L'ancien Secrétaire général, Abdou Mallé, ayant fait ses deux mandats, un Congrès extraordinaire a élu un nouveau Secrétaire général en la personne d'Alou Diarra. Une procédure judiciaire est en cours et, selon

ÉCHOS DES RÉGIONS

KOULIKORO : DÉVELOPPEMENT ET SÉCURITÉ AU MENU D'UNE VISITE PRÉSIDENTIELLE

Le Président de la Transition Assimi Goïta a effectué ce mercredi 15 janvier 2025 une sortie officielle à Koulikoro, marquant sa quatrième visite en région depuis son accession au pouvoir, en 2021. Cette visite revêt une importance capitale pour la Cité du Mégétan, avec des activités phares axées sur le développement local et la formation militaire. Le Général Assimi Goïta a procédé à l'inauguration du Stade Mamadou Diarra H, conçu pour encourager la pratique sportive dans la région, et posé la première pierre du Stade Arena, ainsi que celle du nouveau vestibule de la chefferie traditionnelle de Koulikoro, un geste fort en faveur de la préservation des traditions culturelles. Il a également présidé la cérémonie de sortie de la 46ème promotion de l'École Militaire Interarmes (EMIA), un événement majeur témoignant de la priorité donnée à la formation des forces armées dans un contexte sécuritaire sensible. Cette sortie s'inscrit dans une dynamique de renforcement des infrastructures sportives, culturelles et sécuritaires, traduisant la volonté des autorités d'accompagner les populations locales dans leur quête de développement durable. ■

ÉTAT ISLAMIQUE EN SOMALIE : MENACE EN EXPANSION DIRIGÉE PAR ABDULQADIR MUMIN

L'État islamique (EI) en Somalie, dirigé par Abdulqadir Mumin, a étendu son influence en 2024, posant des défis sécuritaires majeurs au niveau régional et international. Mumin, originaire du Puntland, a vécu en Suède et au Royaume-Uni, où il a obtenu la nationalité britannique.

MASSIRÉ DIOP



L'Etat islamique en Somalie étend son influence.

l'arrestation de plusieurs cadres de l'EI, le groupe reste actif, notamment dans la Zone des trois frontières (Mali, Niger, Burkina Faso). Les Forces armées maliennes (FAMA) ont éliminé plusieurs chefs terroristes et déployé de nouveaux équipements militaires, en de la coordination des commandements militaires des trois pays. Le recrutement de combattants étrangers demeure une préoccupation majeure. L'EI exploite les vulnérabilités socio-économiques pour attirer des individus, notamment en Afrique. La chute du régime de Bachar al-Assad et l'avènement du Hayat Tahrir al-Sham (HTS) pourraient redéfinir les dynamiques de recrutement, avec des combattants potentiellement redéployés vers d'autres régions, y compris en Afrique.

La branche somalienne de l'EI, sous Mumin, joue un rôle central dans l'expansion et le financement des activités terroristes de l'organisation. Malgré les efforts internationaux pour contrer cette menace, l'EI continue de s'adapter et de renforcer ses positions, posant des défis sécuritaires complexes à l'échelle mondiale. ■

UNE SEMAINE DANS LE MONDE

FRANCE : LA JOURNALISTE ARIANE LAVRILLEUX DEVANT LA JUSTICE CE VENDREDI

La journaliste d'investigation Ariane Lavrilleux, collaboratrice du média indépendant Disclose, est convoquée le vendredi 17 janvier 2025 au tribunal de Paris. Elle est accusée « d'appropriation et divulgation d'un secret de la défense nationale », des faits passibles de cinq ans de prison et de 75 000 euros d'amende. Cette procédure fait suite à ses enquêtes, notamment la révélation en novembre 2021 de l'opération militaire secrète française « Sirli » en Égypte, qui aurait conduit à l'exécution de civils.

En septembre 2023, Mme Lavrilleux avait été placée en garde à vue pendant 39 heures et son domicile perquisitionné par la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI). Ces actions judiciaires ont suscité des inquiétudes quant à la protection du secret des sources journalistiques, considérée comme essentielle à la liberté de la presse. La convocation de Mme Lavrilleux intervient dans un contexte de pressions intenses sur les journalistes français enquêtant sur des affaires d'État sensibles, soulevant des questions sur l'équilibre entre sécurité nationale et droit à l'information. ■

Tanzanie Le virus de Marburg menace de nouveau

Le virus de Marburg, proche parent d'Ebola, refait surface en Tanzanie, suscitant de vives inquiétudes. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), une nouvelle flambée épidémique dans la région de Kagera aurait déjà causé la mort de huit des neuf personnes suspectées d'être infectées. Face à cette situation, l'organisation a initié une période d'observation et prévient que d'autres cas pourraient survenir. À ce jour, les autorités tanzaniennes n'ont pas encore réagi officiellement. En 2023, une épidémie similaire avait frappé la même région de Kagera, provoquant six décès avant que les autorités ne la déclarent terminée le 2 juin de la même année. Plus récemment, le Rwanda voisin

a également été touché. Une épidémie signalée le 27 septembre 2024 a fait quinze morts parmi soixante-six cas confirmés, avant d'être maîtrisée fin décembre. Transmis par des chauves-souris frugivores, le virus de Marburg se propage par contact direct avec les fluides corporels des personnes infectées ou des surfaces contaminées. En l'absence de vaccin ou de traitement spécifique, la maladie peut s'avérer mortelle dans 88% des cas. Les soins de soutien restent essentiels pour réduire le taux de mortalité. Face à cette réurgence, une vigilance soutenue et une mobilisation rapide sont nécessaires pour freiner la propagation de cette maladie hautement letale. ■

AS REAL : LES SCORPIONS À LA TRAÎNE EN LIGUE 1

Après 7 journées, l'AS Real de Bamako est 9ème au classement provisoire de la Ligue 1 Pro Orange 2024-2025. Avec seulement 6 points pris en 6 rencontres disputées, les Scorpions réalisent l'un des pires débuts de saison de leur histoire.

MOHAMED KENOUI



L'AS Real connaît un début de saison difficile en ligue 1 pro Orange.

2 défaites, 3 matchs nuls et 1 victoire : c'est le bilan peu reluisant de l'AS Real de Bamako en championnat national de 1ère division actuellement. L'AS Real a débuté le championnat par un match nul et vierge face à l'USFAS, avant de s'incliner successivement contre les Onze Créateurs

de Niaréla (2-0) et l'US Bougouba (1-0). Même face au promu FC Diarra, les Scorpions ont été tenus en échec (3-3). Ils ont arraché le point du match nul en fin de rencontre alors qu'ils menaient à la pause (2-1). Jusqu'à présent, la seule victoire de l'AS Real est intervenue lors de la 6ème journée

LDC CAF Six clubs déjà qualifiés pour les quarts de finale

La 5ème journée de la Ligue des Champions CAF a livré ses résultats le week-end dernier, avec six clubs qui ont validé leur qualification pour les quarts de finale. Il s'agit d'Al Hilal du Soudan, de l'AS FAR de Rabat au Maroc, des Orlando Pirates d'Afrique du Sud, d'Al Ahly et de Pyramids FC d'Égypte, ainsi que de l'Espérance de Tunis, qui sont déjà assurés d'être au tour suivant. Les deux dernières places se disputeront lors de la dernière journée, prévue les 18 et 19 janvier 2025, entre le MC Alger et les Young Africans de Tanzanie d'une part, et les Mamelodi Sundowns d'Afrique du Sud et le Raja Casablanca du Maroc de l'autre. Alors que le MC Alger et les Mamelodi Sundowns peuvent se contenter d'un match nul pour valider leur ticket, les Young Africans et le Raja Casablanca doivent impérativement s'imposer pour se qualifier. ■ M.K



face à l'Union Sportive de Bougouni (3-0). Cependant, le club de la capitale s'est de nouveau contenté d'un match nul (0-0) face à l'AS Bakaridjan lors de la rencontre suivante, alors qu'il évoluait en supériorité numérique suite à l'expulsion d'un joueur des Rouges et Verts de Barouéli à la 63ème minute.

Effectif diminué Selon Drissa Niono, journaliste sportif, les causes de la méforme actuelle de l'AS Real de Bamako remontent à la saison dernière. Après avoir été sacré Champion du Mali en 2023, le club a dû faire face à plusieurs changements. Nouhoum Diané, Champion en 2023, a débuté la dernière saison avec un nouvel effectif privé des joueurs expérimentés qui avaient conduit au titre, comme Makan Samabaly et Moussa Coulibaly, entre autres. Il y a donc eu une nouvelle équipe avec de nouveaux joueurs, mais « la mayonnaise n'a pas pris », explique-t-il.

« De mon point de vue, suite au départ de Nouhoum Diané, les entraîneurs qui se sont succédé sur le banc de l'AS Real de Bamako n'ont pas été à la hauteur. Toutefois, la nomination récente du coach Bourama Siré Camara a redonné un nouveau souffle aux Scorpions, qui semblent avoir renoué avec l'efficacité devant les buts. Cela pourra-t-il les remettre dans la course au titre ? Avec leur effectif actuel, je pense que ce sera compliqué pour eux de rivaliser pour le podium », conclut Drissa Niono. ■

CARTONS DE LA SEMAINE

Rigobert Song a été nommé le 13 janvier 2025 à la tête de la sélection de la République centrafricaine. L'entraîneur camerounais de 48 ans était libre depuis le 28 février 2024, après l'expiration de son contrat avec la FECAFOOT. Il aura pour mission de qualifier la Centrafrique pour la CAN 2027.

Les clubs espagnols Rayo Vallecano et Majorque ont été interdits de recrutement par la FIFA. La sanction, qui leur a été notifiée le 13 janvier 2025, est due à des dettes impayées envers des clubs étrangers. Elle entre immédiatement en vigueur et s'étend jusqu'à la première fenêtre de transfert de janvier 2026.

FESTIVAL OGOBAGNA : DIX ANS DE CULTURE ET DE COHÉSION SOCIALE

Le Festival Ogobagna tiendra sa dixième édition du 27 janvier au 2 février 2025 à Bamako. Ce rendez-vous de la culture, né pour permettre à ses acteurs de survivre malgré la crise, se veut désormais un outil au service du vivre ensemble.

FATOUMATA MAGUIRAGA



Le festival Ogobagna sera à sa 10ème édition cette année.

Dans un contexte où l'on dénombre des centaines de festivals, et où certains naissent puis disparaissent, Ogobagna peut se targuer d'avoir franchi une étape en tenant sa dixième édition. L'événement va consacrer « dix ans au service de la culture et de la communauté », se réjouit Georges Dougnon, responsable de la Communication. Selon lui, Ogobagna travaille surtout « à faire de la culture un outil de dialogue interculturel et un moyen de transformation créative ». C'est un acte

de résistance qui contribue à faire vivre les artistes et artisans de leur savoir-faire. Si un conflit peut opposer les communautés, il ne doit pas faire disparaître les valeurs culturelles, identitaires et sociétales, ainsi que toute la cohésion construite depuis de très nombreuses années. Dans cette dynamique, cette dixième édition s'interroge sur le lien entre tradition et modernité. Ce thème ambitionne de trouver des connexions entre les sujets déjà abordés, comme l'environnement, les tra-

INFO PEOPLE

ROKIA TRAORÉ :
SON PROCÈS
REPORTÉ AU 22
JANVIER



La chanteuse malienne Rokia Traoré fait à nouveau parler d'elle sur le plan judiciaire. Initialement prévu pour le 10 janvier 2025, son procès a été reporté au 22 janvier prochain, selon les dernières informations. Cette affaire concerne un conflit de garde d'enfant avec son ex-conjoint. Des discussions à l'amiable seraient en cours pour tenter de résoudre la situation avant l'audience. Arrêtée en juin 2024 à Rome, où elle devait donner un concert, en vertu d'un mandat d'arrêt européen, Rokia Traoré est détenue en Belgique depuis fin novembre, après quelques mois en Italie. Elle reste une figure emblématique de la musique malienne, soutenue par de nombreux fans dans cette épreuve.

BRAD PITT :
UN ESCROC SE FAIT
PASSER POUR
L'ACTEUR



Pendant plusieurs mois, une Française de 53 ans, Anne, décoratrice d'intérieur, a échangé avec « Brad Pitt », convaincue de vivre une histoire avec l'acteur américain. Trompée par un escroc via Internet, elle lui a envoyé 830 000 euros, persuadée que « l'acteur » souffrait d'un cancer des reins et avait besoin de subir des dialyses et une transplantation. Réagissant à l'affaire révélée le 12 janvier, Brad Pitt déplore que « des escrocs profitent de la forte connexion des fans avec les célébrités », avant de rappeler qu'il ne faut pas répondre à des demandes en ligne non sollicitées, en particulier de la part d'acteurs sans présence sur les réseaux sociaux.

ditions, la santé ou l'architecture, tout en les mettant au service du développement.

Trouver des remèdes Pour les initiateurs du Festival Ogobagna, dans le contexte actuel, c'est la culture qui peut apporter des solutions. Au-delà des manifestations culturelles, il s'agit de retrouver une identité. Cela rappelle les mécanismes traditionnels qui peuvent favoriser le dialogue nécessaire et mener vers la cohésion sociale. Dans chaque culture existent des mécanismes de résolution de conflits, qu'ils soient individuels ou collectifs. C'est donc l'occasion de plonger dans la culture malienne à travers le village dogon, qui regroupe plusieurs quartiers de cultures diverses. C'est aussi un moment pour redécouvrir les produits artisanaux authentiques. Le festival agit comme une vitrine de la culture malienne, rassemblant les communautés de toutes les aires culturelles du pays. Les espaces dédiés à la cohésion sociale permettent aux communautés de transmettre des messages souvent portés par des leaders communautaires, y compris des femmes et d'autres représentants.

Georges Dougnon souligne que « Ogobagna a contribué à faire vivre l'art et à créer de l'intérêt autour de notre propre culture ». Il ajoute qu'il est désormais essentiel d'utiliser les mécanismes disponibles pour en faire « un outil de développement et de changement social ». ■

Journal du Mali
l'hebdo

Directeur de publication :
Mahamadou CAMARA
mcamara@journalduMALI.com

Directrice déléguée :
Aurélie DUPIN
aurelie.dupin@journalduMALI.com

Rédacteur en chef :
Massiré DIOP

Secrétaire de rédaction :
Ramata DIAOURÉ

Rédaction :
Mohamed KENOUI - Fatoumata MAGUIRAGA

Photographie : Bakary E. DAOU

Infographiste : Marc DEMBÉLÉ

JOURNAL DU MALI L'HEBDO, édité par IMPACT MÉDIA Presse.
Hamdallaye ACI 2000 - Immeuble Badenya, près MÆVA Palace - Bamako
Tél : +223 20 23 00 66
www.journalduMALI.com
contact@journalduMALI.com



Afribone

Nos solutions de
connectivité

Découvrez notre **connexion**
à la **maison.**



20 28 00 00
www.afribone.com

